

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire : 0411G87909
ISSN : 1951-4727

N°955 du 19 Avril 2008

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LES AFFAMEURS

Conjoncture

LA MONDIALISATION FAIT MONTER LES PRIX !

La mondialisation cristallise tous les fantasmes. Pour les uns elle nuirait aux pays riches, qui ne peuvent soutenir le dumping social, et pour les autres, elle ruinerait les pays pauvres, qui ne peuvent résister au poids des pays riches. De quoi alimenter les tentations protectionnistes. Mais comme il est de plus en plus évident que la mondialisation favorise la croissance mondiale en général, et le décollage des pays émergents en particulier, il faut trouver autre chose, une autre piste de désinformation. Voilà le nouveau thème à la mode : la mondialisation, après avoir fait baisser les prix, est désormais un facteur d'inflation. Si aujourd'hui l'inflation s'accélère dans le monde, c'est à cause de la liberté des échanges !

Il faut tordre le cou à ce nouveau canard.

La mondialisation accroît la demande et le niveau des salaires

Nous avons abordé le sujet il y a un an et demi, dans un article de conjoncture : « La mondialisation provoque-t-elle de l'inflation ? » (NL N°887 du 16/9/2006). A l'époque certains experts dénonçaient les méfaits de la mondialisation : une pièce de plus à verser à l'acte d'accusation du libre-échange. Aujourd'hui ils n'ont plus aucun doute. Le ton est donné par Le Monde, qui sait toujours se placer à la pointe de la désinformation anti-libérale : « Après avoir fait baisser les prix, la mondialisation attise leur flambée ». Et de s'appuyer sur un colloque organisé par la Banque de France, au cours duquel son gouverneur, Christian NOYER, a déclaré : « La mondialisation a cessé, probablement pour une longue période, d'être spontanément désinflationniste ».

A la suite de quoi Le Monde pose la question pour lui donner sa réponse : « Les pays émergents seraient-ils devenus des accélérateurs de la hausse des prix ? ». Pourtant la phrase du gouverneur

avait un autre sens. Il signalait simplement qu'il y a croissance économique et élévation du niveau de vie dans les pays émergents. De quoi se plaindrait-on ? Remarquons au passage que de temps en temps les adversaires de la mondialisation tiennent un autre langage, niant tout effet de la mondialisation sur la croissance des pays pauvres entrés dans le jeu du commerce mondialisé. Il est évidemment fatal que cette croissance provoque une hausse de la demande de ressources naturelles, alimentaires et énergétiques, ce qui fait monter les prix.

Et, au dire des experts interrogés par Le Monde la situation est encore pire qu'on le croit : tous ces gens qui sont « entrés dans l'économie », et qui sont « passés d'un à deux repas par jour » poussent la demande, donc les prix, vers le haut. Et pire encore : les habitants de ces pays ont en outre le mauvais goût de réclamer des hausses de salaires. C'est le surtitre du Monde : « Inflation. Les mouvements de revendications salariales se multiplient dans les pays émergents ». Et si les salaires augmentent, les prix, donc l'inflation, augmentent. Et de donner des exemples d'usines en grève au Vietnam et en Roumanie (Dacia) pour obtenir de faramineuses hausses de salaires.

La hausse des prix et des salaires n'a rien d'inquiétant

Nous ne voyons pas en quoi les hausses en question sont un drame économique et social. Nous pensons au contraire qu'il y a tout lieu de s'en réjouir. Des peuples entiers, par centaines de millions de personnes, sortent de la misère, trouvent des emplois, sont mieux payés et ont davantage de pouvoir d'achat : voilà bien de quoi convertir les plus sceptiques aux vertus de la mondialisation ! Ce qui se passe en Asie aujourd'hui s'est déjà produit il y a quelques années en Europe : l'Espagne, le Portugal et les pays ex-communistes ont vu leur développement et leur niveau de vie croître parallèlement.

Le coût à payer pour ce progrès social est-il réellement l'inflation ?

Il faut revenir à quelques vérités simples. Oui, il y a hausse de la demande dans les pays émergents. Oui, il y a des demandes spécifiques de produits alimentaires et énergétiques. En admettant que leur offre ne puisse pas suivre (il faudrait se demander pourquoi et mettre en cause les restrictions artificielles d'offre de pétrole par l'OPEP par exemple), une hausse de demande sur un ou plusieurs produits provoque la hausse du prix de ces produits. Mais la hausse de quelques prix n'est pas de l'inflation.

Quant aux salaires, il est vrai -et c'est heureux- qu'ils progressent dans les pays émergents. Mais ils progressent parce que la productivité augmente et les gains de productivité sont la seule vraie source de la hausse des salaires. Une hausse des salaires conforme aux gains de productivité n'a jamais provoqué la moindre inflation, puisque les revenus augmentent au rythme de la production. En fait, rien ne permet d'imputer l'inflation à la mondialisation.

Le dérapage monétaire véritable cause de l'inflation

Il y a bien inflation dans la quasi-totalité des pays, riches ou pauvres. Mais elle n'a rien à voir avec la mondialisation, au contraire : sans la mondialisation, elle serait plus forte. Car la mondialisation, c'est tout simplement la concurrence généralisée. On sait, surtout depuis BASTIAT, que la concurrence est une arme redoutable contre la hausse des prix. BASTIAT pensait que c'était l'un des moyens clefs pour faire progresser le pouvoir d'achat des plus pauvres. Et il est logique que les prix baissent, puisque l'offre augmente. D'ailleurs, les adversaires de la mondialisation que sont les souverainistes ne disent-ils pas que la mondialisation ruine nos entreprises, car elle fait entrer les produits étrangers à bas prix : c'est donc bien qu'elle fait baisser les prix !

Alors pourquoi l'inflation dans le monde, en dépit de la mondialisation ? FRIEDMAN l'avait expliqué depuis longtemps : à cause d'une mauvaise gestion de la monnaie, puisque « l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire ». La masse monétaire dérape en Chine, en raison de l'entrée massive de devises ; elle dérape aux USA, surtout depuis la crise de subprimes, parce que la Fed arrose les marchés, croyant empêcher les faillites bancaires ; elle progresse de 11,5% en Europe, en dépit des discours restrictifs de la BCE. Le désordre monétaire, « l'inondation monétaire » aurait dit Jacques RUEFF, qui parlait de « plan d'irrigation pendant le déluge », est la seule explication de l'inflation. La mondialisation n'y est pour rien. Mais RUEFF ajoutait : « acceptez l'ordre monétaire, ou vous aurez sinon l'esclavage » : il faut donc mettre fin au désordre monétaire et à l'inflation si on ne veut pas qu'elle détruise les bienfaits de la mondialisation.

REPRESENTATIVITE SYNDICALE

Les négociations entre le MEDEF et les syndicats sur la question de la représentativité syndicale se sont donc achevées. Il était clair que les critères utilisés ne correspondaient plus à la réalité actuelle, car ils dataient de 1966, voire même de l'immédiat après-guerre. Une loi devrait reprendre l'essentiel de l'accord. La représentativité sera plus largement fonction des résultats aux diverses élections, ce qui en soit paraît a priori raisonnable, mais avec la fixation d'un pourcentage minimum à obtenir. La période de transition avant une reconnaissance sera plus courte. Les accords sociaux ne seront validés que s'ils recueillent l'accord de syndicats représentant 30% et s'ils ne sont pas refusés par des syndicats majoritaires en voix. L'attitude pendant la guerre est remplacée par le « respect des valeurs républicaines ». Mais tout cela n'aborde pas les questions essentielles.

Le MEDEF avait renoncé à la question de la supériorité des accords signés librement sur le code du travail. C'est pourtant une question essentielle, un débat de fond entre le contrat et la loi. Le MEDEF a dû y renoncer, les syndicats préférant la protection du code du travail et de la loi. Ensuite, le verrou essentiel subsiste. Seuls les adhérents des syndicats « légalement constitués depuis 2 ans » peuvent, et cela ne devrait donc pas changer fondamentalement les choses (la règle antérieure était un peu plus stricte car en cas de contestation il fallait prouver sa représentativité devant les tribunaux ; désormais, il suffit d'exister légalement depuis deux ans), se présenter au premier tour des élections professionnelles. Pas question de candidatures « libres » de non-syndiqués.

Ce n'est donc que si la majorité des salariés s'abstient au premier tour qu'un second tour, aux candidatures libres, est organisé. Le dilemme pour ceux qui ne se reconnaissent pas dans les syndicats « officiels » est alors le suivant : ne pas voter au 1^{er} tour, mais alors s'il y a une majorité de votants, courir le risque que sa voix soit perdue, ce qui favorise les syndicats les plus extrémistes : ceux qui ne votent pas auraient en effet choisi les syndicats les plus modérés. Ou alors voter au 1^{er} tour pour un syndicat représentant un moindre mal, et contribuer ainsi à atteindre la barre des 50% de votants, ce qui supprime le second tour et donc les candidatures libres.

C'est là que le critère du nombre de voix obtenues pour être reconnu représentatif est biaisé, à cause de la limitation des candidatures. Or un autre critère, celui du taux de syndicalisation, montre que les syndicats dits représentatifs (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) ne le sont pas vraiment. Les enquêtes de l'INSEE, publiées récemment par Les Echos, montrent que le taux de syndicalisation en France est en moyenne de 8% (nous sommes les derniers en Europe pour le taux de syndicalisation) ce qui cache des écarts importants : 15,2% dans les fonctions publiques, 14,7% dans les entreprises publiques et 5,0% dans les entreprises privées. Le taux tombe même à 2,2% dans le BTP et à 2,8% dans le commerce : où est la représentativité ?

Résultat : les négociations actuelles permettront peut-être à un ou deux syndicats (Sud, UNSA) de rentrer dans le club fermé des syndicats représentatifs ; elles ne changeront pas le fond du problème, car les syndicats en France ne sont reconnus représentatifs que parce qu'ils disposent de privilèges (seuls les syndicats représentatifs dans une branche peuvent négocier des accords) ; mais tous les chiffres montrent que les syndicats soi-disant représentatifs ne le sont pas ; est-on représentatif quand 2 ou 3% des salariés seulement en font partie ? C'est bien que les Français ne sont pas satisfaits par l'offre actuelle. Si l'on veut avoir des syndicats libres et représentatifs, il faut en finir avec les privilèges et les monopoles. Ici comme ailleurs, c'est la concurrence qui rend libre et elle passe par une ouverture du marché. Pas plus avant qu'après cet accord, le marché syndical n'est libre en France.

BERLUSCONI : UN SUCCÈS POUR LE LIBÉRALISME EN EUROPE

Le résultat des élections italiennes a dû surprendre nombre de Français. La réputation du Cavaliere n'était pas très bonne dans nos médias, qui ont monté en épingle quelques plaisanteries, pas toujours du meilleur goût il est vrai. Cela leur permettait de faire l'impasse sur les propositions et réalisations de ce milliardaire, entrepreneur et dirigeant de club de football, disqualifié a priori. De là à pronostiquer sa défaite, il n'y avait qu'un pas, franchi par certains. En tout cas, on ne croyait pas du tout à une large victoire. Or, plus qu'une victoire, c'est un triomphe et, pour une troisième fois, BERLUSCONI va devenir premier ministre.

Il faut donc croire que les jugements français n'étaient pas en phase avec le peuple italien, puisque les électeurs italiens ont trouvé moins convainquant son challenger, Walter VELTRONI, fondateur du parti démocrate. VELTRONI se présentait et a été présenté comme un homme de centre-gauche, mais certains ont dû se souvenir qu'il était un membre ancien et important du parti communiste italien, directeur du journal « L'Unita », organe officiel du parti à l'époque stalinienne.

Plus que la victoire elle-même, c'est son ampleur qui est surprenante, lourde de conséquences et pour l'Italie et pour l'Europe. A l'issue d'un scrutin très compliqué (il est pour l'essentiel à la proportionnelle, mais avec une prime majoritaire), S. BERLUSCONI l'a emporté dans les deux chambres, alors que le gouvernement précédent de gauche n'avait qu'une très courte majorité au sénat et deux défections avaient suffi à le faire chuter. Le nouveau gouvernement pourra donc, il en a la volonté, réformer en profondeur l'Italie.

Sur le plan économique, il a promis de privatiser une large partie du patrimoine public pour réduire la dette, de réduire les dépenses publiques d'un point de PIB au cours des deux premières années. Moins d'Etat donc.

Il a promis des allègements fiscaux importants, pour supprimer la taxe sur la première résidence et l'impôt sur les successions et donations réintroduit par le gouvernement PRODI. Il veut instaurer un quotient familial et réintroduire un « bonus bébé », pour favoriser la famille, et surtout ramener à 40% du PIB la pression fiscale. Pour les entreprises, il a proposé des allègements de charges et la suppression de l'impôt régional sur les activités productives, avec l'institution du fédéralisme fiscal. Enfin, il veut libéraliser les services et liquider les sociétés publiques non essentielles (tout en restant flou, actualité oblige, sur Alitalia).

L'honnêteté oblige à dire que la gauche dirigée par VELTRONI avait pris un virage modéré pendant la campagne, proposant elle aussi des baisses de dépenses publiques et d'impôts, des privatisations, des ouvertures à la concurrence, ce qui montre que partout en Europe les esprits évoluent, sauf en France. En Italie comme ailleurs gauche et droite réclament des mesures libérales ; mais les électeurs italiens ont préféré faire appliquer les mesures libérales par les libéraux plutôt que par des socialistes ou d'anciens communistes même repentis. Quant à la gauche extrême, elle a été encore plus largement désavouée : plus un seul communiste, plus un seul gauchiste au parlement italien.

On doit souligner que l'ampleur du succès s'explique en grande partie par la forte renaissance de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, qui a obtenu plus de 8% des suffrages au total. Cela signifie sans doute que les gens du Nord ont réagi à la politique de redistribution menée par le gouvernement PRODI : ils en ont assez de subventionner des tricheurs et des parasites concentrés au Sud du pays. De façon plus large, ils en ont assez de l'Etat central, de la bureaucratie et des politiciens de Rome ; ils voudraient continuer à travailler et à réussir en paix. Si l'Italie a des difficultés économiques, ce n'est pas au Nord qu'elles se situent, puisque jamais la prospérité, la croissance et l'emploi n'y ont été si forts. Mais tout risque d'être compromis si l'on continue à accepter le jeu des groupes d'intérêt, des syndicats et de la mafia.

Cette évolution de l'Italie se retrouve plus largement en Europe. Cela ne va pas manquer de poser un problème au gouvernement français, au moment où il s'apprête à diriger l'Union européenne. Les grands pays sont désormais dirigés soit par des libéraux, soit par des sociaux-démocrates modernes, plus libéraux que la gauche et la droite françaises. La France va donc se sentir isolée et si Nicolas SARKOZY veut prendre des mesures interventionnistes, protectionnistes ou autres pendant sa présidence européenne, il ne sera pas suivi. Même Angela MERKEL, en dépit de sa coalition avec le SPD, ne se laissera pas faire. Quant aux Anglais, aux sociaux-démocrates réformistes du Nord et a fortiori à tous les libéraux d'Europe de l'Est, ils en admettront encore moins. La France sera isolée si elle continue à conserver ses dépenses publiques, sa dette, ses impôts, sa bureaucratie, son interventionnisme ; elle le sera encore plus dans ses propositions pour l'Europe, où elle risque fort de devoir mettre dans sa poche certains projets dirigistes. Si Nicolas SARKOZY veut être un vrai leader écouté et suivi au cours de ce second semestre 2008, il faut qu'il se mette au diapason de l'Europe, donc au diapason du libéralisme.

« CRÉER » DE NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME !

Le dernier Conseil des ministres a donné lieu à une proposition pour le moins surprenante. Le Premier Ministre a présenté un décret instituant un comité de réflexion (encore un) sur le Préambule de la constitution. Celui-ci fait essentiellement référence à la déclaration des droits de l'homme de 1789 et au préambule de la constitution de 1946 (IV^e République). Ce comité, qui avait été annoncé dès janvier par Nicolas SARKOZY, est composé de parlementaires, de juristes, de scientifiques « et de membres de la société civile ».

Extrait du communiqué : « Alors que le contexte global dans lequel évolue la société française a profondément changé depuis 1958, notre pays n'a guère actualisé la liste de ses valeurs fondamentales depuis cette date. Le comité est donc chargé d'étudier s'il y a lieu de compléter les droits fondamentaux garantis par la Constitution et, dans l'affirmative, de rechercher quels pourraient être les principes nouveaux ». Le rapport devra être remis avant le 30 juin 2008.

La confusion des esprits est donc à son comble. Qu'est-ce que les droits fondamentaux, les fameux droits de l'homme ? Ce sont des droits qui découlent de la nature humaine, ceux que l'on appelle des droits naturels, liés à la dignité de la personne humaine. Ces droits ne sont pas créés par l'homme, encore moins par la loi, car ils préexistent à toute création étatique, étant par définition « naturels ». L'Etat ne fait que les reconnaître, en établissant une liste, à un moment de son histoire, comme celle de 1789, ou comme celle de la Constitution américaine. Cette liste est donc intangible et on ne crée pas un nouveau droit de l'homme comme on fait une loi de circonstances. Depuis que l'homme est homme et en a conscience, on n'a pas créé un seul nouveau droit fondamental : on les a sans doute mieux compris, mieux exprimés, mais ils préexistaient à toute rédaction juridique. La seule question est de savoir comment mieux les faire respecter et c'est là que se situe le rôle d'une véritable Cour suprême, réellement indépendante, dont notre Conseil constitutionnel n'est qu'une pâle copie.

Cette conception simple et claire a été polluée par l'apparition d'une « deuxième génération » de droits de l'homme, les droits créances sociales : la société (c'est à dire l'Etat) doit garantir à chaque homme le travail, la santé ; l'enseignement, le logement ; etc. On en trouve l'énumération dans la nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU en 1948, que peu de pays ont d'ailleurs reconnue, mais la France avait été pionnière une fois de plus dans le préambule de la Constitution de 1946, qui a toujours valeur constitutionnelle aujourd'hui.

L'incohérence de cette deuxième génération est évidente : les droits de l'homme et du citoyen ont été proclamés pour affirmer la liberté des individus face à l'Etat, pour indiquer que le pouvoir des gouvernants s'arrête là où commencent les droits individuels, tandis que les droits sociaux mettent les individus et les citoyens sous la dépendance de l'Etat qui doit leur prodiguer un certain nombre de bienfaits et qui devient la Providence. Les droits sociaux s'exercent ainsi au détriment des vrais droits fondamentaux, et notamment au détriment du droit de propriété. Évidemment, toutes les idées récentes de droit à l'environnement ou de principe de précaution, dernier-né des droits de l'homme, reposent sur la même erreur.

Ce comité ne saurait donc créer quelque droit authentique. Il pourra en revanche troubler un peu plus les esprits en rajoutant au préambule quelques droits sociaux ou écologiques qui vont détruire un peu plus les droits fondamentaux et intangibles. Le terme même de « valeurs fondamentales », évoqué en conseil des ministres, montre bien cette confusion : les droits fondamentaux ne sont pas de simples valeurs à actualiser, encore moins cotées à la bourse d'une moralité fluctuante : ce sont des droits intangibles. Ajoutons enfin que confier la présidence de ce comité des droits fondamentaux à Simone VEIL, quel que soit le respect qu'on puisse lui porter, n'est pas le signal le plus encourageant, compte tenu notamment de sa conception discutable du droit à la vie, exprimée dans la loi qui porte son nom.

FONDATION OU « ENTREPRISE SOCIALE » ?

La confusion des esprits est à son comble en ce qui concerne l'entreprise. Le développement des fondations et certaines déclarations maladroites de Muhammad YUNUS de passage à Paris jettent le trouble sur le rôle d'une entreprise dans une économie de marché. Cela conduit à confondre également ordre marchand et ordre communautaire.

La formule de FRIEDMAN est toujours d'actualité : « Le rôle social de l'entreprise est de faire des profits ». Le but de l'entreprise est externe : répondre aux besoins des clients. L'indicateur de cette capacité à répondre aux besoins, c'est le profit. Sur un marché concurrentiel, l'entreprise qui fait le plus de profits est celle qui rend les meilleurs services ou les services à moindre prix aux clients.

Dire que l'entreprise marchande ne répond qu'à un objectif financier, et qu'elle oublie la dimension humaine de l'économie, est absurde. L'entrepreneur veut certes maximiser son profit et c'est son objectif personnel. Mais il ne peut le faire dans un monde concurrentiel qu'en anticipant les besoins, en étant créateur de richesses qui n'existeraient pas sans lui, en sachant utiliser l'information disponible, en rendant un service auquel les autres n'avaient pas pensé. Ce faisant, il contribue directement ou indirectement à résoudre de nombreux problèmes : il répond aux besoins humains, matériels et immatériels, il crée des emplois, il distribue des revenus. Il crée donc de la richesse, fait reculer la pauvreté, contribue au bien-être de tous. C'est cela, l'entreprise.

Elle est donc indissociable du profit et si elle cherche un autre objectif, elle rendra des services de moins bonne qualité ou moins adaptés aux besoins réels des clients. Ensuite, l'entrepreneur peut décider, comme tout un chacun, de faire l'usage qu'il veut de ses revenus. C'est là qu'interviennent philanthropie en général et fondations en particulier. C'est, par exemple, ce qu'ont fait Bill GATES ou Warren BUFFET. C'est une affaire de choix personnel, de choix libre, de conscience. C'est le domaine de la gratuité, de l'ordre communautaire, de la solidarité volontaire et privée. Mais Bill GATES n'a pas fait la charité dans ses affaires ; il a vendu au vrai prix ; il a cherché des profits ; il a gagné de l'argent ; et ensuite il a décidé d'en faire profiter les autres, en choisissant librement ses cibles, ses causes (c'est toute la différence avec l'impôt et la redistribution forcée). Il pourrait même décider, s'il le voulait, d'entrer dans un monastère et de tout donner aux pauvres ; personne n'y aurait rien à redire.

Force est de constater que ce domaine de la philanthropie et des fondations explose véritablement, surtout dans les pays où l'Etat ne confisque pas l'essentiel du revenu disponible, ce qui prouve bien que le marché n'efface pas l'attention aux autres, l'altruisme, la philanthropie, la charité, la solidarité. Le marché ne rend pas les hommes égoïstes. Il leur donne les moyens financiers de porter, s'ils le veulent, attention aux autres. Même en France, les fonds philanthropiques se développent, les fondations aussi, surtout depuis que la fiscalité leur est plus favorable. 107 fondations ont été créées en 2007 en France, 30% de plus qu'en 2001 ; près de 4 milliards d'euros par an. En bénéficient la santé, l'action sociale, l'art, la culture, l'éducation, le sport, etc. Particuliers comme entreprises (c'est le libre choix des actionnaires et de l'entrepreneur) dynamisent ce secteur. Cela n'a rien d'incompatible avec le marché : chacun utilise ses gains légitimes comme il l'entend.

Toute autre est l'idée que l'entreprise en elle-même devrait être « sociale » et abandonner toute référence au profit. Malheureusement, M. YUNUS, de passage à Paris, a entretenu la confusion des esprits. Alors que son discours habituel était que le principe du microcrédit était un élément de l'économie de marché, et non d'une redistribution sociale, et donc que les organismes prêteurs devaient faire payer un vrai taux d'intérêt, veiller au bon remboursement dans les délais et donc gagner de l'argent, le voilà qui s'attaque, notamment dans un entretien au Figaro, au libéralisme ayant « un seul objectif : gagner de l'argent ».

La logique de ce type d'entreprise est donc selon lui « unidimensionnelle » et le marché n'intègre pas les autres dimensions comme la lutte contre la pauvreté ou la maladie. C'est contraire à la réalité : une entreprise qui rend de vrais services fait indirectement reculer la pauvreté et peut, directement, par exemple, rendre des services médicaux réduisant la maladie. « Je plaide pour un système multidimensionnel où l'on trouverait plusieurs types d'acteurs : ceux qui maximisent leur profit et ceux qui veulent autre chose ». Ces derniers sont un nouveau type d'entreprise, « l'entreprise sociale »

dont « l'objectif n'est pas de faire des bénéfiques ». Il faudrait donc, comme le titre Le Figaro « repenser le capitalisme ». Il faut même « une régulation pour empêcher certains de détourner le système et de faire sous le nom de business social une activité tout à fait normale qui leur rapporte de l'argent ».

En dépit de toute l'admiration que nous avons pour YUNUS et son rôle de véritable banquier, il contribue ici à la confusion des esprits. Une entreprise, dans l'ordre marchand, ne peut fonctionner et rendre des services utiles que si elle recherche le profit. Il paraît que Danone va distribuer des yaourts à fort contenu nutritionnel aux enfants pauvres et que l'objectif de la société Grameen Danone « n'est pas de faire des bénéfiques ». Nous sommes curieux de savoir comment elle va fonctionner à long terme et qui, en, dernier ressort, va la financer. N'importe quelle entreprise privée peut faire des yaourts à fort contenu nutritionnel en gagnant de l'argent. Mais une entreprise « sociale » qui ne gagne pas d'argent, nous ne savons pas comment elle fonctionne et quel indicateur lui permettra de savoir si elle rend les bons services.

En réalité, ce que décrit YUNUS, ce n'est pas une entreprise, c'est une association, une fondation, une ONG, un club-service, une organisation philanthropique, un organisme caritatif, etc., toutes cellules de l'ordre communautaire, qui n'a pas comme objectif l'échange et le gain, mais la solidarité, le partage volontaire. Cela existe ; il n'y pas besoin de régulation pour cela, même si l'environnement institutionnel et fiscal peut être amélioré.

M. YUNUS oublie la logique de l'ordre marchand, déjà bien expliquée par Adam SMITH : « Ce n'est pas de la bienveillance du boulanger, du boucher et du brasseur que j'attends ma nourriture, mais du fait qu'ils poursuivent leur propre intérêt ». A côté du marché existe l'ordre communautaire, mais on est dans l'incohérence à confondre les deux, à parler « d'entreprise sociale sans but lucratif ». On va à coup sûr tarir les richesses dans leur source même, détruire l'efficacité de l'ordre marchand, et menacer l'ordre communautaire. Notre monde est désordonné parce que l'on confond ce qui est marchand, communautaire et politique. M. YUNUS, qui a tant de qualités, contribue sans le vouloir à ce désordre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ALEPS : IL EST ENCORE TEMPS !

*Jeudi 24 avril de 18 à 20 heures
10 rue du Débarcadère*

AU SOMMAIRE DU N°955 :

EDITORIAL : Les affameurs pp. 1-2

CONJONCTURE : La mondialisation fait monter les prix ! pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Représentativité syndicale p. 4 – Berlusconi : un succès pour le libéralisme en Europe p. 5 - Créer de nouveaux droits de l'homme ! p. 6 – Fondation ou « entreprise sociale » ? p. 7-8 – Assemblée générale de l'Aleps p. 8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Imprimeur : Omnis Coloris, 107 bd Jeanne d'Arc, 13005 Marseille